



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2026-04/23

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt six
	le 28 avril à 19 heures
en exercice : 26	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents : 22	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
	sous la présidence de M. FABRE Claude, 1^{er} adjoint
votants : 25	Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026
pour : 25	PRESENTS :
contre : 0	Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, DELLAVALLE Christine,
abstention : 0	ROYER Carole, MARTIN Gilles, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ
	Serge, LEANDRI Stéphanie, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA
	Eric, COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe,
	TRAPANI Virginie, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne,
	CENOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude, DEHIMI Lucien, VAN
	DER DONCKT Alexis, MARCHAND Charlène.

ABSENTS REPRESENTES :

M. INES Claude donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à M. MERLO Raymond.
M. DAMMA Frédéric donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme BONIS Valérie donne procuration à M. PASSEREL Claude.

DEPORTS :

M. COULOMB Jean-Jacques.
M. POLLUS Alfred.
M. MERLO Raymond.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, DE MEMOIRE ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE 2026

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations culturelles, de mémoire et de protection du patrimoine pour l'année 2026 selon le tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'aider les associations culturelles, de mémoire et de protection du patrimoine dans leur fonctionnement et de leur octroyer les subventions dont les montants sont précisés dans le tableau ci-annexé.
- De dire que la subvention ne pourra être liquidée uniquement si les conditions fixées dans le dossier de demande de subvention sont respectées et les pièces demandées fournies.

- De prévoir ces dépenses au Budget Primitif 2026.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président


Claude FABRE

La Secrétaire


Eliane COLETTA